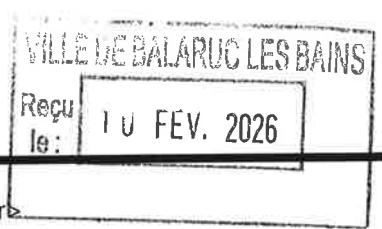


URBA



CRUZ Corinne

De: Urbanisme <urbanisme@mairie-balaruc-les-bains.fr>
Envoyé: jeudi 5 février 2026 09:56
À: CRUZ Corinne
Cc: Urbanisme
Objet: TR: révision du PLU de la commune et CDPENAF

Bonjour Corinne,

Pour enregistrement, svp. Merci par avance.

Bonne journée,

Blandine CANOVAS

Chargée de mission Foncier, Planification et Urbanisme
 Service Urbanisme et Habitat
 Pôle Ressources et Partenariats
 Tél. : 04 67 80 92 00

Important : veuillez noter que, pour des questions de sécurité, notre serveur n'accepte pas les mails contenant des fichiers attachés de type « .zip ».
 Veuillez noter que l'envoi de mail comportant ce type de fichier ne pourra être délivré, sans que l'expéditeur et le destinataire en soient informés.



**BALARUC
 LES BAINS**
 Ville

www.ville-balaruc-les-bains.com

Pour contacter la Mairie : <https://balaruc.libredemat.fr>

Ville de Balaruc-Les-Bains
 23 avenue de la Cadole
 34540 BALARUC-LES-BAINS

De : GANDON-VALLIER Amaury - DDTM 34/SAF <amaury.gandon-vallier@herault.gouv.fr>
Envoyé : mardi 3 février 2026 17:36
À : Urbanisme <urbanisme@mairie-balaruc-les-bains.fr>
Cc : GUERBET Antoine - DDTM 34/STU/AP <antoine.guerbet@herault.gouv.fr>; ARENALES DEL CAMPO Vincent - DDTM 34/SAF <vincent.arenales-del-campo@herault.gouv.fr>; CLASTRE Fabrice - DDTM 34/STU/AP <fabrice.clastre@herault.gouv.fr>
Objet : révision du PLU de la commune et CDPENAF

Bonjour,

Nous avons reçu le 23/01 un courrier émanant de vos services et nous interrogeant sur la nécessité ou non d'un examen en CDPENAF du projet de révision du PLU de la commune de Balaruc.

Après analyse conjointe avec le service territoires et urbanisme de la DDTM il s'avère que l'examen de votre projet en CDPENAF n'est pas nécessaire.

En effet le document révisé ne présente pas de motif rendant un avis CDPENAF obligatoire (pas de STECAL ni de modification du règlement des zones A et N concernant les extensions et annexes aux habitations existantes).

De même la commune est couverte par un SCOT et votre projet ne comporte pas d'enjeux en termes de consommation / réduction des ENAF qui justifieraient un examen en commission, les zones A et N

étant en augmentation dans le projet de PLU révisé.

Je vous confirme donc que pour ce projet le passage en CDPENAF n'est pas requis.

Cordialement,

--

Amaury GANDON-VALLIER

Gestionnaire ADS et MCA - Unité préservation du foncier

Service Agriculture et Forêt | Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Bâtiment OZONE 181 place Ernest Granier 34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Bureau : 1-A-3

Tel : 04 34 46 60 59

www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault